



du 2 au 8 avril 2007 n°165

Sommaire

Edito: Un congrès en prise avec notre vie • Sondage CSA pour l'Ugict-CGT : réalités cadres • Alcatel-Lucent : la mobilisation ne désarme pas • ANPE : grève unitaire d'ampleur historique • Hewlett Packard : 900 salariés réclament des primes en justice • Paris : manif parents enseignants contre les raffles devant les écoles • Ile-de-France : CGT Educ'Action et SUD appellent à la grève le 2 avril • TV-5Monde : les syndicats dénoncent la nouvelle grille de programmes • Hôpitaux : non à la rémunération variable pour les chirurgiens • Enquête nationale sur la santé des médecins hospitaliers • Profession infirmière : journée d'action le 3 avril • Médecins libéraux : palmarès des rémunérations 2005 • Chiffres du chômage : Eurostat renvoie le gouvernement dans les cordes • Intermittents : entrée en vigueur du texte contesté par la profession • Dentistes : bientôt la pénurie • Entreprises : plus de syndicats, mais toujours pas assez de syndiqués • SNCF : davantage de cadres issus des zones sensibles recrutés d'ici 2009 •

Toutes nos excuses aux abonnés et fidèles lecteurs de l@ Lettre de l'Ugict qui ne l'ont pas reçue dans leur boîte aux lettres électronique la semaine passée. Celle-ci a cependant été mise en ligne à temps sur le site de l'Ugict, mais n'a pu être envoyée par courriel en raison d'un contretemps technique lié à la tenue de notre congrès à Marseille. Elle reste cependant consultable dans les archives de la Lettre. De même vous pouvez consulter le blog du congrès dans lequel vous trouverez le journal réalisé sur place par Options.

Edito Un congrès en prise avec notre vie

Le congrès de l'Ugict-CGT qui s'est tenu la semaine passée à Marseille aura été rythmé par des interventions très en prise avec les réalités vécues par les salariés les plus qualifiés, les cadres, les techniciens. Il aura été nourri par les luttes dans lesquelles sont impliqués des ICT comme chez Nestlé, TDA, au Cadastre de Marseille, chez Alcatel-Lucent, Airbus ou au port autonome de Marseille. Il aura aussi été marqué par des initiatives fortes comme le débat sur les ressorts de l'engagement des jeunes ou encore la restitution du sondage réalités Cadres du CSA. C'est un congrès à l'image de ce qu'est l'Ugict aujourd'hui et de ce qu'elle veut devenir. Il a été marqué par une plus forte participation qui reflète un meilleur état de l'organisation, forte aujourd'hui de 69 000 syndiqués et qui a réalisé +10% d'adhésions nouvelles depuis deux ans. C'est aussi un congrès plus mixte, donc plus conforme à ce que la CGT entend promouvoir,



avec 18% de déléguées en plus soit une participation de 42% de femmes. Le congrès a affirmé dans ses interventions, comme dans ses votes, la nécessité de déployer, d'améliorer l'activité syndicale et de construire un outil syndical qui réponde aux attentes et aux besoins des ingénieurs, cadres, techniciens, agents de maîtrise et à toutes les professions issues de la recherche ou de l'enseignement. Cela suppose notamment pour l'Ugict de gagner en visibilité. L'Ugict entend développer ses interventions en partant de la réalité vécue au travail par les cadres de direction, les cadres de proximité, les enseignants et chercheurs, les experts, les salariés à haute technicité et les commerciaux en allant notamment vers la création de collectifs transversaux. Notre organisation spécifique veut, à partir des techniciens et des cadres, construire un nouveau mode de management intégrant des nouveaux droits individuels et collectifs.

Sondage CSA pour l'Ugict-CGT : réalités cadres

A l'occasion de son congrès, l'Ugict-CGT a confié à CSA le soin de réaliser une enquête d'opinion sur les préférences et les ressentis des cadres sur le travail, le temps, le syndicalisme. L'enquête révèle que dans les priorités des cadres dans leur travail, ces derniers sont plus sensibles au qualitatif, c'est-à-dire à leurs conditions de travail. Liée à l'exacerbation des rapports sociaux, l'ambiance arrive en tête (42%), suivie par la rémunération (31%), les relations avec le personnel que les sondés encadrent (30%) et les perspectives de carrière (25%). Un point de vue plutôt partagé par les femmes, les cadres du public ou encore ceux des petites entreprises. Sur la question du temps de travail, 61% des sondés affirment vouloir conserver leur RTT plutôt que de la voir convertie en rémunération supplémentaire.

Comment se sentent-ils au sein de l'entreprise ? L'enquête montre qu'entre un tiers et un quart des cadres pensent que leur avenir est maîtrisé, estimant que « ça va bien » ou « plutôt bien ». Mais note le CSA, cette confiance est moins partagée par les cadres à partir de quarante-cinq ans. Cette inquiétude est également partagée dans le secteur de l'industrie, notamment dans l'énergie et la construction.

Côté fiche de paie, pour 59% des cadres « ça va bien plutôt bien », mais 41%, estiment en revanche, qu'il y a problème, majoritairement chez les jeunes, les salariés de la fonction publique et les cadres des grosses entreprises. Point à noter, les cadres sont massivement attachés (71%) au principe de la part fixe.

Alcatel-Lucent : la mobilisation ne désarme pas

Plusieurs centaines de salariés ont bloqué vendredi 29 mars l'entrée du site de l'équipementier à Vélizy (Yvelines) pour protester contre le plan social prévoyant près de 1.500 suppressions d'emplois en France. A Orvault (Loire-Atlantique), 500 salariés, dont une centaine venus de Rennes, ont débrayé entre 9h30 et 11h30 et manifesté en ville. Dans les Côtes-d'Armor, environ 300 salariés ont également débrayé durant la matinée et manifesté sur la zone industrielle de Lannion. A Illkirch (Bas-Rhin), où 47 suppressions d'emplois sont prévues, près de 200 employés se sont eux aussi rassemblés dans la matinée sur le site pour une réunion d'information, à l'appel des syndicats CGT et CFDT. Selon la direction du groupe une réunion avec les délégués syndicaux centraux d'Alcatel-Lucent France SA, la filiale française la plus touchée par le plan social, est prévue mercredi 4 avril à

Vélizy pour «faire un point sur la situation sociale». Depuis l'annonce du plan social début février, les salariés français manifestent toutes les semaines, notamment en Ile-de-France, où ils se rassemblent devant l'un ou l'autre site. Mardi 3 avril à 14h doit être examiné par le tribunal de grande instance de Paris le référé déposé par le comité de groupe européen d'Alcatel-Lucent pour manque d'information et absence de consultation de cette instance. Dans un communiqué, l'intersyndicale du groupe a appelé «les salariés de la région parisienne à se montrer et à soutenir nos représentants et notre avocat devant le Palais de Justice» et à participer à un «pique-nique animé» le midi.



Fonction publique : journée d'actions multiformes le 28 mars

Des rassemblements en province et à Paris et des arrêts de travail pour le pouvoir d'achat et l'emploi ont été organisés jeudi 28 mars dans la fonction publique, dans le cadre d'une journée d'actions multiformes, organisée par la CGT. Cinq fédérations de fonctionnaires, dont la CGT, avaient écrit en février au Pre-

mier ministre pour lui demander l'ouverture «immédiate» de négociations sur les salaires. Mais Dominique de Villepin a repoussé toute négociation au prochain gouvernement, ce que les organisations syndicales avaient dénoncé, mais seule la CGT appelait à cette journée d'action.

ANPE : grève unitaire d'ampleur historique

La moitié des agents de l'ANPE se sont mis en grève jeudi à l'appel des huit syndicats du personnel (CGT, Snu, FO, CFDT, Snap-CFTC, CGC, Sud, Unsa) pour demander le retrait d'un décret modifiant le statut de l'Agence. Plus d'un millier d'agents venus de toute la France ont aussi manifesté dans l'après-midi à Paris tandis qu'à Toulouse l'ANPE a été symboliquement enterrée au monument aux Morts. Le décret contesté fixe à l'ANPE les règles pour créer des filiales commerciales en vue de facturer certains services aux entreprises et ouvre

la voie à une décentralisation de certaines compétences au niveau des directions régionales.

Les syndicats redoutent que cela signifie un éclatement complet de l'Agence, avec le transfert à des filiales d'une partie des missions transformées en services payants pour les entreprises, et la fin de la gratuité et l'égalité de traitement au détriment des chômeurs.



Hewlett Packard : 900 salariés réclament des primes en justice

Quelque 900 salariés de Hewlett Packard, dont 560 réunis dans une sorte de «class action à la française», se sont pourvus ces derniers mois devant cinq conseils de prud'hommes pour obtenir le paiement par leur entreprise de primes depuis 2001. Selon un communiqué d'une intersyndicale CGT-CFDT-CFE-CGC, le groupe informatique «a remis en cause en nature et en valeur une prime collective de participation aux bénéfices qui était

versée régulièrement» entre 1962 et 2000. «Cette prime n'était jamais inférieure au montant d'un demi-mois de salaire, ce qui constituait un usage», explique Myriam Martinet (CGT). Dans un jugement du 14 juin 2006, la Cour de cassation a reconnu la demande pour quatre salariés qui n'avaient reçu aucune prime en 2001, et jugé qu'une telle prime «ne pouvait être supprimée sans une information individuelle des salariés».

Paris : manif parents, enseignants contre les rafles devant les écoles

Plus de 2000 enseignants du primaire et des parents d'élèves ont manifesté vendredi 29 mars à Paris pour réclamer «la fin des arrestations aux abords des écoles». Ils ont voulu signifier leur colère au rectorat et aux ministères de l'Education et de l'Intérieur après la rafle devant l'école maternelle de la rue Rampal dans le quartier Belleville, l'arrestation et la garde à vue de la directrice de cette école qui s'est opposée avec d'autres parents et riverains à l'arrestation d'un sans papiers venu chercher un

enfant. L'abandon des poursuites administratives et judiciaires contre la directrice avait été annoncé la veille, mais l'appel à manifester et à faire grève avait été maintenu. Une délégation des manifestants, soutenus par des lycéens de la Fidl et de l'UNL, des étudiants de l'Unef et le 9ème collectif des sans-papiers, a été reçue au ministère de l'Education rue de Grenelle



Ile-de-France : CGT Educ'Action et SUD Education appellent à la grève le 2 avril

Les syndicats CGT Educ'Action et SUD-Education de plusieurs départements franciliens ont appelé à la grève dans le primaire et le secondaire, avec un rassemblement devant le ministère de l'Education pour dire «non aux décrets de Robien et refuser les suppressions de poste». Ils demandent l'abrogation du «décret Robien» qui prévoit un allongement du temps de travail de certains enseignants sans contrepartie,



instaure leur possible bivalence (enseigner deux matières) et favorise les nominations sur deux ou trois établissements. Ils réclament également l'abandon du projet de décret sur les Etablissements publics d'enseignement primaire (EPEP), des regroupements d'écoles rurales qui doivent être expérimentés dès la rentrée 2007, et demandent «de véritables moyens pour la scolarisation des élèves handicapés».

TV5Monde : les syndicats dénoncent la nouvelle grille de programmes

L'intersyndicale CGT, FO, SNJ, Unsa et SNP-CA-CGC de la télévision généraliste francophone TV5Monde a dénoncé vendredi dans un communiqué la nouvelle grille de programmes de la chaîne. «Malgré les négociations en cours, le Pdg François Bonnemain a décidé de rompre les discussions et de passer en force sa grille de programmes qui a de graves répercussions sur l'emploi», écrivent les syndicats de TV5 Monde, qui emploie

environ 300 personnes à Paris. Selon Kader Abderrahim, délégué CGT, la nouvelle grille, qui doit entrer en vigueur lundi, prévoit notamment de «supprimer le journal de 14h du week-end». «La direction ne nous donne aucune information sur ce que va devenir le personnel concerné, à savoir une quinzaine de salariés dont quatre journalistes».

Hôpitaux : non à la rémunération variable pour les chirurgiens

La fédération CGT de la Santé et de l'Action sociale ainsi que l'Association des médecins urgentistes de France dénoncent l'une et l'autre la mise en place d'une part de rémunération variable pour les chirurgiens hospitaliers. Un arrêté publié jeudi 28 mars au Journal officiel accorde «aux praticiens hospitaliers de chirurgie» une «part complémentaire variable de rémunération», établie «à la fois sur des objectifs de qualité et des objectifs d'activité» tels que le nombre d'interventions opératoires et de consultations. La part variable de rémunération conduit à «transformer l'hôpital en entreprise et les personnels, dont les médecins, en producteurs de soins», et c'est «un pas de plus vers la casse de l'hôpital public», déclare la CGT. «Ce texte enterre définitivement le statut unique de praticien hospi-

talier», dénonce, l'Amuf. Il «définit les médecins comme des producteurs de soins auxquels des objectifs de productivité sont imposés afin qu'ils puissent éventuellement bénéficier d'un bonus de rémunération» estime l'Amuf, pour qui «cette vision productiviste est contradictoire avec la qualité des soins». Le syndicat d'urgentistes, présidé par Patrick Pelloux, dénonce par ailleurs «l'absence de financement» de la mesure. Le collectif des médecins CGT n'entend pas laisser passer ce mauvais coup et mettra tout en oeuvre pour construire avec les organisations de praticiens hospitaliers une riposte à la hauteur.



Enquête nationale sur la santé des médecins hospitaliers

Plusieurs syndicats de médecins hospitaliers ont annoncé mercredi 28 mars le lancement d'une *enquête nationale sur la santé et les conditions de travail* des quelque 90.000 praticiens hospitaliers. «L'objectif est de cibler 40.000 praticiens d'ici le mois de septembre», explique le docteur Madeleine Estryn-Behar, directrice scientifique de l'étude Sesmat (Santé et satisfaction des médecins au travail). «On ne peut plus laisser perdurer

des modèles hiérarchiques basés sur le harcèlement et l'humiliation», insiste le docteur Pelloux, président de l'AMUF, en appelant à «briser les tabous sur le taux de suicide chez les médecins, les avortements spontanés des femmes médecins, les collègues qui se tuent en voiture en sortant de garde ou la hausse des arrêts de travail pour dépression».

Profession infirmière : journée d'action le 3 avril

Le Gouvernement a décidé, à partir d'avril 2002, que la totalité des formations post-Bac serait intégrée dans le parcours LMD, licence, master, doctorat (3/5/8) appelé à devenir le référentiel commun pour l'ensemble de l'offre des formations supérieures en France, dans le cadre de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Dans ce sens, le Ministère de la Santé et de l'Education Nationale ont initié des groupes de travail pour revisiter l'architecture des professions de santé, avec de nombreuses associations ou syndicats professionnels, syndicats de libéraux. Les organisations syndicales représentatives des salariés de la Santé, jusque là exclues des débats, ont été conviées très récemment.

Certains ont pu croire, assez logiquement, que la formation en soins infirmiers à Bac + 3, après un concours d'entrée à l'Ecole, conduirait, enfin, à la reconnaissance de la formation initiale à Bac + 3. En quelque sorte, l'harmonisation européenne allait contraindre le gouvernement à donner satisfaction à cette vieille revendication défendue notamment par l'Ufmict-CGT de la Santé et de l'Action sociale. Cette reconnaissance aurait, de fait, des conséquences immédiates sur le niveau de qualification statutaire dans la fonction publique hospitalière et dans les conventions collectives avec revalorisation salariale. Cependant, le ministère n'en veut pas. Il propose d'organiser la profession avec des niveaux de qualifications différents. C'est dans ce contexte que malgré la volonté unitaire exprimée

à l'AG du 14 mars 2007, la Coordination nationale infirmière a pris seule l'initiative d'une journée d'action le 3 avril. Aussi, la fédération Santé Action Sociale CGT et son UFMICT CGT ont décidé d'appeler les personnels à participer à cette journée, sous les formes qu'ils décideront selon les possibilités locales (AG, réunions de service, rassemblements, délégations...).



Elles demandent :

- l'homologation du diplôme d'Etat en soins infirmiers au niveau licence ainsi que pour toutes les autres professions paramédicales ;
- le maintien du caractère national de la formation et du diplôme d'Etat ;
- l'augmentation des quotas d'entrée dans les écoles avec des mesures pour rendre attractives les études (logement, salaire d'étudiant en formation...);
- l'amélioration des conditions de travail pour assurer pleinement son métier et concilier vie personnelle et vie professionnelle ;
- une reconnaissance à bac+3, avec le salaire au moins égal à 1,8 fois le SMIC au lieu de 1,1 fois actuellement ;
- l'abrogation de la loi pour la création d'un ordre infirmier ;
- des créations d'emplois.

Médecins libéraux : palmarès des rémunérations 2005

Selon une étude de la direction des études des ministères de l'Emploi et de la Santé (Drees), en 2005, «les médecins auraient perçu en moyenne 82.100 euros de revenu libéral net de charges», avec une moyenne de 63.900 euros pour un généraliste, et de 103.900 euros pour un spécialiste. Au sein des spécialistes, les différences de revenus sont très fortes, avec au som-

met de l'échelle les radiologues, avec 197.500 euros de revenu net en 2005, les anesthésistes (150.400 euros), les chirurgiens (117.100 euros) et les ophtalmologues (115.600 euros). Parmi les moins bien lotis, figurent les dermatologues (59.100 euros), les psychiatres (59.400 euros), les pédiatres (64.100 euros) et les rhumatologues (67.400 euros).

Chiffres du chômage : Eurostat renvoie le gouvernement dans les cordes

La polémique sur la fiabilité du taux de chômage en France a pris vendredi dernier une dimension européenne avec la publication par Eurostat de taux révisés à la hausse pour la France. Elle oppose depuis plusieurs mois candidats à la présidentielle, syndicats et statisticiens. La controverse a grandi avec le report, annoncé mi-janvier par l'Insee, en raison d'incertitudes techniques, de mars à l'automne de la publication de l'«Enquête Emploi», qui fixe chaque année les statistiques définitives du chômage au sens du Bureau international du travail (BIT). Et voilà qu'en pleine campagne électorale, le gouvernement est pris la main dans le sac à vouloir dissimuler des chiffres moins flatteurs qu'annoncé. L'office européen de statistiques a annoncé qu'il relevait les taux français sur plusieurs mois, et notamment à 8,8% pour le mois de février, contre 8,4% annoncé par le ministère de l'Emploi et l'Insee la veille. «On mesure le chômage et l'emploi en France de la même façon depuis 30 ans, en prenant en compte les chiffres de l'ANPE, de l'Unedic, de l'Acos», a déclaré le ministre de l'Economie pour contrer la polémique, ajoutant sans convaincre que «personne ne peut contester dans notre pays que le chômage baisse significativement depuis des mois». Or de l'aveu même de la dernière note de conjoncture de l'Insee, s'il y a bien eu «une baisse du chômage en 2006», liée à une augmentation des effectifs salariés, son «ampleur exacte est incertaine». Et selon l'Observatoire

français des conjonctures économiques (OFCE), la baisse en 2006 est «vraisemblablement moins forte que ne l'indiquent les statistiques disponibles», avec un taux de chômage plutôt à 8,9% en décembre qu'à 8,6%.

Cette publication n'est «pas une surprise mais une confirmation», a estimé vendredi 29 mars Pierre Concialdi, l'un des responsables du collectif Autres Chiffres du Chômage (ACDC) qui alimente chaque mois la polémique en livrant une lecture des chiffres tout à fait contradictoire avec la version officielle. Les membres d'Eurostat «sont des statisticiens qui ont une déontologie. S'ils publient des chiffres, c'est qu'ils n'ont pas de doutes sur leur fiabilité», a ajouté Pierre Concialdi, économiste à l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES).

Au-delà, il a jugé nécessaire de «sortir par le haut de cette controverse récurrente sur les chiffres du chômage et de proposer au débat social une batterie d'indicateurs de sous-emploi et d'emploi inadéquat», soulignant que la notion de chômage construite après la Seconde Guerre mondiale par rapport à une norme d'emploi en CDI et à temps plein «s'effrite et commence à vaciller».



Intermittents : entrée en vigueur du texte contesté par la profession

Le nouvel accord sur l'indemnisation du chômage des quelque 100.000 intermittents du spectacle est entré en vigueur dimanche 1er avril. Comme celui de juin 2003, qui avait provoqué une crise sans précédent et l'annulation de plusieurs grands festivals (Avignon, Aix, Montpellier...), le nouveau texte, rédigé en avril 2006, a été validé en décembre par les employeurs et les syndicats CFDT, CFTC et CGC, mais pas par la CGT et FO. Cet accord reprend, en l'amendant, le protocole de 2003, qui avait durci les règles d'indemnisation, conserve la période de référence qui, à l'heure actuelle, donne accès à l'allocation

chômage: 507 heures de travail en 10 mois (304 jours) pour les techniciens et en 10 mois et demi (319 jours) pour les artistes. Avant 2003, les intermittents devaient avoir effectué leurs 507 heures sur une période plus longue de 12 mois. Les opposants à cette réforme, les syndicats CGT, FO, Sud et la Coordination des intermittents et précaires, continuent de se mobiliser par des grèves et dans la rue, comme ce fut le cas le 12 mars dernier, où plusieurs milliers d'entre eux ont manifesté à Paris et dans plusieurs grandes villes de France.

Dentistes : bientôt la pénurie

La Confédération nationale des syndicats dentaires (CNSD) a alerté jeudi 28 mars sur «le choc démographique» à venir et les risques de pénurie de chirurgiens-dentistes. Près de 8.000 à 10.000 chirurgiens-dentistes vont partir à la retraite d'ici 2015 (1/3 des dentistes est âgé de 52 à 61 ans), mais «deux cabinets sur trois ne seront pas repris, car il n'y a pas assez de jeunes

dentistes» alerte ce syndicat qui propose notamment d'inciter financièrement les praticiens à s'installer dans des zones sous dotées ou de verser des bourses aux étudiants en contrepartie d'un engagement d'installation dans ces territoires.



Entreprises : plus de syndicats, mais toujours pas assez de syndiqués

La présence syndicale dans les établissements de 20 salariés et plus s'est accrue en France, mais le taux de salariés syndiqués reste faible, indique une étude du ministère de l'emploi (Dares), publiée mardi 27 mars. Cette dernière confirme par ailleurs la bonne opinion des salariés à l'égard du syndicalisme. On note que 38% des entreprises de 20 salariés au moins comptent au moins un délégué syndical en 2004-2005 contre 33% en 1998-1999. Et cette implantation est plus marquée dans les entreprises mono-établissement, et en particulier dans celles de 100 à 499 salariés (+10 points). La progression vaut pour tous les syndicats: la CGT et la CFDT sont présentes dans un cinquième des établissements et FO a des délégués syndicaux

dans 13% d'entre eux (+ 3 points chacune). Cette présence est plus limitée pour la CFTC (7%) et la CFE-CGC (8%), qui progressent respectivement de 3 et 2 points. Reste que le taux de syndicalisation demeure insuffisant : seuls 7% des salariés déclarent adhérer à un syndicat alors qu'ils sont 14% à affirmer avoir été syndiqués par le passé. Pourtant les salariés nourrissent une opinion favorable des syndicats: 62% des personnels travaillant dans une entreprise pourvue de délégués syndicaux jugent leur rôle «irremplaçable» et 69% estiment qu'ils «rendent des services aux salariés» (ils sont respectivement 48% et 57% à le penser dans des entreprises dépourvues de présence syndicale).

SNCF : davantage de cadres issus des zones sensibles recrutés d'ici 2009

La présidente de la SNCF, Anne-Marie Idrac, a annoncé mardi 27 mars que l'entreprise allait recruter davantage de cadres (bac+4 ou +5) issus des zones urbaines sensibles (ZUS) d'ici

2009. La SNCF, signataire de la « charte de la diversité » en octobre 2004, a embauché 700 jeunes issus des ZUS en 2006, soit 12,5% de ses 5.600 nouvelles recrues.